COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_048_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 août 2026

Nombre	
de Conseillers en exercice	15
de Présents	12
de Votants	13

vingt-quatre août deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Recrutement de volontaires en service civique

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Aline DUPLOUY, Roger MAYET, Alain BARD, Philippe BAYLE, Serge T'KINDT, Caroline LE HAY, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Christine HAMOT
Absents : Bénédicte ESMIOL-PAUL
Excusés : Anne-Laure REYNAUD-COLLADO
Procuration de : Guillaume TRUC représenté par Sildric ESMIOL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Aline DUPLOUY, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 19/08/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du service national, notamment ses dispositions relatives à l'engagement de Service Civique ;

Vu les règles et référentiels de l'Agence du Service Civique applicables aux organismes d'accueil ;

Considérant que le Service Civique a pour objet de permettre à des jeunes de s'engager dans une mission d'intérêt général sans se substituer aux emplois permanents ou non permanents de la collectivité ;

Considérant l'intérêt pour la commune de développer des actions en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté, de l'environnement, du patrimoine et de l'information des habitants ;

Considérant la volonté de la commune d'accueillir jusqu'à trois volontaires, dans le cadre d'un agrément propre ou, le cas échéant, par l'intermédiaire d'un organisme agréé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide :

Article 1 - D'approuver le principe de l'accueil, par la Commune de Champtercier, de jusqu'à trois volontaires en Service Civique.

Date de transmission de l'acte: 27/08/2026
Date de reception de l'AR: 27/08/2026
004-210400479-DE_048_2026-DE
AGEDI

Article 2 - D'approuver les axes de missions suivants : 1) éducation, jeunesse et citoyenneté ; 2) solidarité, lien social et inclusion numérique ; 3) information citoyenne, valorisation du patrimoine et participation à la vie locale.

Article 3 - De préciser que les volontaires interviennent exclusivement en complément de l'action des agents, élus, et associations, sans se substituer à eux et sans occuper un emploi correspondant à un besoin permanent de la commune.

Article 4 - D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute demande d'agrément au titre du Service Civique, à solliciter le cas échéant une mise à disposition par intermédiation, et à signer tout contrat, convention, avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Article 5 - D'autoriser Monsieur le Maire à adapter les fiches de mission dans le respect des domaines agréés et des règles du Service Civique, avec modification substantielle de leur finalité.

Article 6 - De prévoir au budget communal les crédits nécessaires à la prestation due par l'organisme d'accueil ainsi qu'aux frais éventuels de formation, de déplacement, d'équipement et d'accompagnement des volontaires.

Article 7 - De charger Monsieur le Maire de désigner un ou plusieurs tuteurs et d'organiser l'accompagnement des volontaires conformément aux prescriptions de l'Agence du Service Civique.

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance,
Aline DUPLOUY

MAIRIE DE CHAMPTERCIER - Alpes-de-Haute-Provence -

Date de transmission de l'acte: 27/08/2026
Date de reception de l'AR: 27/08/2026
004-210400479-DE_048_2026-DE
AGEDI